

## DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions des articles 241-2 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et modalités du programme de rachat de ses propres actions par Prodware (la « Société »).

Ce programme sera une nouvelle fois soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 19 juin 2017 dont l'avis préalable a été publié au BALO du 12 mai 2017 et l'avis de convocation au 02 juin 2017.

### 1. Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 31 mai 2017

Il est rappelé que l'Assemblée Générale mixte du 20 juin 2016 a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois à compter de ladite assemblée, et dans la limite de 10% du capital social, à opérer sur les actions de la Société.

Le prix d'achat maximal a été fixé par ladite assemblée à 16 € par action, le montant maximum que la Société était susceptible de payer en vue de l'acquisition desdites actions s'élevant à 13 120 896 €.

En vertu notamment de cette autorisation, la Société détenait, au 29 mai 2017, 706 033 de ses propres actions (hors contrat de liquidité). Faisant usage de la délégation consentie par l'assemblée générale de 2016 (10<sup>ème</sup> résolution), le Conseil d'administration a décidé, le 29 mai 2017, de procéder à l'annulation de 500 000 de ces titres auto détenus.

A la suite de cette annulation, le capital s'élève à 5 005 364 € et est composé de 7 700 560 actions.

Au 31 mai 2017, la répartition par objectifs des 216 277 actions détenues par la Société, soit 2.8% du capital après annulation, est la suivante :

Achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité	10 244
Annulation de tout ou partie des actions acquises par voie de réduction de capital	
Couverture de plans d'actionariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;	206 033
Assurer la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés aux valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions.	-

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre du programme de rachat d'actions.

### 2. Modalités du nouveau programme de rachat d'actions

#### 2.1. Durée et calendrier du programme de rachat

Les achats d'actions pourront être effectués pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale du 19 juin 2017, soit jusqu'au 19 décembre 2018, zéro heure.

## 2.2. Part maximale du capital à acquérir et montant maximal d'acquisition

La Société serait autorisée à acquérir ses propres actions dans la limite de 10% des actions composant le capital social, sous réserve des actions auto-détenues, des ajustements liés aux éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme et déduction faite du nombre d'actions revendues dans le cours du programme de liquidité.

Les actions de la Société sont des actions ordinaires, toutes de même catégorie, cotées sur Alternext Paris (Code ISIN FR0010313486).

La Société entend pouvoir utiliser l'intégralité du programme de rachat et s'engage à ne pas dépasser, à tout moment, directement ou indirectement, ce seuil de 10%.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2017 de fixer un prix d'achat maximum unitaire consacré au rachat de ses propres actions à 16€ (hors frais et commissions et ajusté des éventuelles opérations sur le capital) et fixer le montant maximum des acquisitions à 13.000.000 euros.

## 2.3. Modalités des rachats et des ventes

Dans le respect de la réglementation, l'achat des actions, ainsi que leur vente ou transfert, pourront être réalisés, en une ou plusieurs fois, à tout moment, y compris en période d'offre publique, et par tous moyens, en particulier par intervention sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs, et par l'utilisation de tout instrument financier, produits dérivés, opérations optionnelles etc.

## 2.4. Part maximale du programme réalisé par voie d'acquisition de blocs de titres

La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

## 2.5. Objectifs : Les objectifs poursuivis par la Société sont de :

- permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI admise par la réglementation ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;
- assurer la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés aux valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions ;
- assurer la couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux et/ou dirigeants de la Société et des sociétés liées, dans les conditions fixées par la loi, notamment au titre de l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise, d'attribution gratuite d'actions et/ou de plan d'actionnariat salarié ;
- annuler tout ou partie des actions acquises, par voie de réduction de capital ;
- dans tout but qui viendrait à être autorisé, sous réserve d'en informer préalablement ses actionnaires par voie de communiqué.

La présente publication ainsi que les résolutions de l'assemblée générale du 19 juin 2017 sont disponibles sur le site internet de la société : <http://www.prodware-group.com/fr/investisseurs-fr>

### PRODWARE

Stéphane Conrard  
Directeur financier  
T : 0979 999 000  
investisseurs@prodware.fr

### PRESSE

Gilles Broquelet  
CAP VALUE  
T : 01 80 81 50 01  
gbroquelet@capvalue.fr

### ALTERNEXT

ISIN FR0010313486 - ALPRO - FTSE 972 Services informatiques  
Prodware est éligible FCPI - Entreprise responsable, Prodware  
est adhérent du Global Compact.



oséo EXCELLENCE 2011

**Prochaine publication** : Chiffre d'affaires du 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 : le 12 juillet 2017 après bourse.

#### **A propos de Prodware**

---

Créé en 1989, Prodware ([www.prodware.fr](http://www.prodware.fr)) est un Groupe international spécialisé dans l'édition-intégration et l'hébergement de solutions de gestion pour les entreprises.

Premier partenaire de Microsoft sur la zone EMEA, Prodware compte près de 1 240 collaborateurs qui accompagnent 20 000 clients dans 14 pays.

Fort d'une structure de R&D puissante, d'une expertise unique en industrialisation des best practices, et d'alliances stratégiques de premier plan, le groupe a pour ambition de déployer son offre Prodware Adjust au niveau mondial. Entreprise citoyenne, Prodware accompagne ses clients dans leur démarche de développement durable avec son offre de services GreenITude ([www.greenitude.fr](http://www.greenitude.fr)). Prodware figure parmi les premières entreprises du Gaia Index.

Prodware est une entreprise éligible aux FCPI, aux fonds ISR et au PEA PME et fait partie de l'indice Enternext PEA-PME 150.

---

#### **PRODWARE**

Stéphane Conrard  
Directeur financier  
T : 0979 999 000  
[investisseurs@prodware.fr](mailto:investisseurs@prodware.fr)

#### **PRESSE**

Gilles Broquelet  
CAP VALUE  
T : 01 80 81 50 01  
[gbroquelet@capvalue.fr](mailto:gbroquelet@capvalue.fr)

#### **ALTERNEXT**

ISIN FR0010313486 - ALPRO - FTSE 972 Services informatiques  
Prodware est éligible FCPI - Entreprise responsable, Prodware est adhérent du Global Compact.



 oséo EXCELLENCE 2011